

	Conseil du 7 juillet 2017	<i>Délibération</i>
	Direction générale Haute qualité de vie Direction des espaces verts	N° 2017-464

Association Salades Tomates Oignons - Actions en faveur de la trame verte sociale, du jardinage partagé et des circuits courts - Subvention d'actions spécifiques - Convention - Décision - Autorisation

Monsieur Clément ROSSIGNOL-PUECH présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

1 - Objet et moyens humains de l'association

L'Association salades tomates oignons (ASTO) est une association Loi de 1901 créée le 8 octobre 2014. Son domaine d'intervention est la sécurité alimentaire en milieu urbain. Elle s'engage à participer à la mise en place d'un système alimentaire durable dont la finalité est de garantir le droit à l'alimentation et de donner les moyens de disposer d'une alimentation saine, suffisante et de proximité pour tous.

L'association est sur la commune de Bègles et compte 11 adhérents et 15 bénévoles.

2 - Le programme d'actions 2017

• Études et expérimentations sur la production agricole en milieu pollué (sol et eau)

Des études de sol et de l'eau des puits menées en 2016 ont montré la présence de pollution (métaux lourds dans le sol et arsenic dans l'eau). L'association a donc fait le choix d'orienter sa production sur un système hors-sol.

En parallèle de la production hors sol, l'association expérimente et suit l'évolution de production sur sol pollué. Cette expérimentation est suivie par un réseau de scientifique dont l'Institut national de recherches agronomiques (INRA) fait partie.

• Création et installation de la zone de production

Suite à l'aménagement de la zone potagère pédagogique (carrés potagers, cabanes, cuves de récupération d'eau, toilettes sèches, zones de stockage, zone de vermicompostage et de compost), l'association va mettre en place une zone de production maraîchère. Les analyses de sols ayant montré des pollutions, il est indispensable de créer un aménagement de culture intégralement hors-sol. Cela nécessite un apport initial de matière importante les deux premières années du projet.

• **Plantation de haies champêtres et bosquets à petits fruits**

L'association travaille en partenariat avec une seconde association Arbres et paysages sur la question des haies. La plantation d'une haie permettra de clôturer et stabiliser les parcelles du site tout en favorisant la biodiversité et amorçant un travail de dépollution progressive du sol.

154 plants, composés d'essences locales et rustiques seront plantés : pommier, érable, prunier, noisetier ... Une journée de plantation avec des scolaires sera organisée afin de sensibiliser à la biodiversité et aux bienfaits des arbres et arbustes.

• **Fête de la pomme**

L'association souhaite valoriser les pommiers déjà présents sur le site en organisant une journée de récolte et de pressage de pommes, autour d'une animation ludique, éducative et participative. L'objectif de cette manifestation est de réintroduire des variétés fruitières locales en proposant la cueillette des fruits, leurs transformations et la possibilité de parrainer un arbre fruitier qui sera planté sur le site.

Pour ce faire, l'association doit faire l'acquisition d'un pressoir et d'un broyeur, qui pourront être utilisés par le public, après cette manifestation, au moment des permanences de l'association pour extraire le jus de leurs propres fruits.

• **Création d'un poste de maraîcher urbain**

L'association souhaite créer ce poste à partir du mois de septembre 2017. L'objectif de ce poste est à la fois d'assurer la production maraîchère sur la Zone potagère partagée urbaine (ZPPU) tout au long de l'année et de réaliser des animations tous publics autour de la pratique du jardin et du compost.

Il s'agira d'un contrat aidé de 35h/semaine

3 - Le budget prévisionnel de l'action se décompose ainsi :

L'association salades tomates oignons sollicite une participation financière de Bordeaux Métropole pour un montant de 22 071 €, soit 65,97 % du budget total prévisionnel suivant :

Budget prévisionnel 2017 HT (€)				
Dépenses	Montant	Recettes	Montant	%
Achats	23 072	ville de Bègles	2 400	7,17
Prestations de service et fournitures		Bordeaux Métropole	22 071	65,97
Services externes	300	Emplois aidés	5 600	16,74
assurances, documentation		Cap Science	200	0,60
Autres services externes	2 086	SMEGREG	3 037	9,07
Missions et réceptions, publicités, publications		Cotisation	150	0,45
Frais de personnel	8 000			
Salaires et charges sociales				
Total dépenses	33 458	Total recettes	33 458	100

Conformément aux orientations budgétaires de la Métropole, il est proposé d'accorder pour ce programme d'actions une **subvention de 10 000 €, soit 46,75 %** du coût total corrigé de 21 387 € hors taxes.

Cette demande de subvention répond aux critères d'éligibilité définis par la délibération n°2011/0929 du 16 décembre 2011 relative au dispositif d'aide financière des Projets Nature visant, notamment, à accompagner les associations sur les natures d'opérations suivantes « Travaux d'aménagement, de valorisation et de protection des espaces naturels ou agricoles et des paysages » :

- intérêt métropolitain : lien social, jardinage partagé, circuits courts, prévention et gestion des déchets,
- ouverture ou service rendu au public : lutte contre la précarité alimentaire, revalorisation des déchets, mixité sociale et culturelle, gestion des déchets ;
- protection, valorisation et promotion des sites naturels, agricoles et des paysages : développement des lieux de nature en ville, biodiversité ;
- cofinancements : ce projet bénéficie de plusieurs cofinancements, notamment de la commune de Bègles, Cap Science et du Syndicat Mixte d'Études pour la Gestion de la Ressource en Eau du département de la Gironde (SMEGREG).

Ainsi, la participation métropolitaine pour le programme d'actions 2017 s'effectuera sous forme d'une subvention d'un montant de 10 000 €, et aux conditions fixées par la convention ci-annexée.

Cette subvention ne pourra pas être réévaluée à la hausse. Au contraire, si le montant du budget définitif s'avérait inférieur au budget prévisionnel, la subvention sera réduite au prorata des dépenses effectivement réalisées.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement.

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2121-29,

VU la délibération communautaire n° 2011/0929 du 16 décembre 2011 relative au dispositif d'aide financière des projets Nature.

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT QUE Bordeaux Métropole a la volonté de soutenir les actions qui visent au développement de l'agriculture de proximité, du jardinage partagé, de la nature en ville, à la lutte contre la précarité alimentaire et à la prévention des déchets

DECIDE

Article 1 : une subvention pour la mise en œuvre d'actions spécifiques d'un montant de 10 000 € est attribuée à l'association *Salades tomates oignons* pour l'année 2017 au titre de ses actions en faveur de la trame verte sociale et de la prévention des déchets, soit 46,75 % du budget corrigé hors taxes.

Article 2 : Monsieur le Président de Bordeaux Métropole est autorisé à signer avec l'association *Salades tomates oignons* la convention, ci-annexée, définissant les modalités de règlement de cette subvention.

Article 3 : Monsieur le Président de Bordeaux Métropole est autorisé à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Article 4 : la dépense correspondante sera imputée sur le budget principal de l'exercice en cours en section de fonctionnement, chapitre 657, article 6574, fonction 511.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 7 juillet 2017

REÇU EN PRÉFECTURE LE : 14 SEPTEMBRE 2017	Pour expédition conforme,
PUBLIÉ LE : 14 SEPTEMBRE 2017	le Vice-président,
	Monsieur Clément ROSSIGNOL-PUECH